



Référentiel de la construction de la Nouvelle-Calédonie

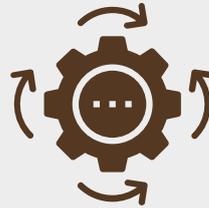
Objectifs ?



Améliorer la protection des Calédoniens en cas de sinistre ou de défaillance et la sécurité juridique et la garantie assurantielle des acteurs de la construction.



Rendre visibles les savoir-faire et la qualité du travail des entreprises locales de construction, encourager l'amélioration continue de la qualité.



Développer l'ingénierie de la construction, au service des Calédoniens et des entreprises.



Encourager l'innovation et le développement de nouveaux procédés adaptés à la Nouvelle-Calédonie.

Qui ?

Administrations
Importateurs
Chambres consulaires
Bureaux d'études
Industriels
Assureurs

Comité technique d'évaluation

Maîtres d'ouvrages
Architectes
Artisans
Fédérations professionnelles
Contrôleurs techniques
Consommateurs

Comment ?



La garantie décennale et l'obligation d'assurance

La première nouveauté liée à ce nouveau référentiel est la mise en œuvre de la Garantie Décennale en deux temps.



La qualification des acteurs

Les acteurs de la construction seront tenus de posséder une qualification pour exercer.



La certification des matériaux

La Nouvelle-Calédonie exercera sa compétence pour définir les règles techniques qui s'appliquent à la sécurité des produits et matériaux de la construction.



Les essais liés à l'agrément ou à la certification des matériaux

Nous établissons une stratégie visant au développement des laboratoires de la Nouvelle-Calédonie, par un partenariat régional.

La qualité des constructions en Nouvelle-Calédonie nous concerne tous et est essentielle pour la sécurité des usagers. Le pays a la possibilité de se doter d'un référentiel de construction permettant d'améliorer la qualité de nos constructions, pour une meilleure sécurité des usagers et une meilleure pérennité et protection des entreprises, le principe d'assurance décennale étant chevillé à ce référentiel. Le Référentiel de la Construction de la Nouvelle-Calédonie (RCNC) est créé par les professionnels, pour les professionnels qui le font vivre, dans un souci de liberté d'entreprendre. Le RCNC est aussi un facteur d'intégration de la Nouvelle-Calédonie dans le système normatif international permettant ainsi une participation des entreprises locales à l'activité de construction au delà de nos frontières.

